



PREFECTURE DU GARD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU GARD

REÇU LE
17 SEP. 2018
MAIRIE de COLLORGUES

Nîmes, le 16.09.2018

Monsieur le maire,

Votre collectivité avait fait l'objet, lors de la campagne 2017, d'une détection dans le cadre du dispositif de la prévention des difficultés des collectivités locales défini par la circulaire interministérielle du 4 janvier 2013.

L'examen, par les services de l'État, des différents ratios et indicateurs utilisés à savoir la capacité d'autofinancement, la rigidité des charges, l'endettement et la mobilisation du potentiel fiscal a permis de constater l'amélioration de la situation financière de votre commune à l'issue de l'exercice 2017.

Il résulte de cette analyse conduite le 17 mai, qu'à raison des efforts consentis par votre municipalité, votre commune est parvenue à retrouver cette année un équilibre financier suffisant au regard des critères retenus dans le dispositif de suivi.

Si nous soulignons l'utilité des échanges avec la DDFIP et les services de la Préfecture qui ont contribué à l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures d'amélioration financière, nous ne pouvons que vous féliciter de votre engagement dans cette approche rigoureuse de la gestion financière et vous encourager à persévérer dans cette voie.

Au demeurant, nos services restent bien entendu à votre disposition pour continuer d'assurer notre mission d'appui et de conseil.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet,

Didier LAUGA

Le directeur départemental des
finances publiques,

Frédéric GUIN

Monsieur Thierry CLEMENTE, maire de COLLORGUES